

REGLES DE PROCEDURE

Consultation engagée ou avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à partir du 1er janvier 2020

Objet du marché	Acheteur		Procédures applicables en fonction des seuils (€ HT)			
			Un seul devis	Minimum 3 offres ¹	Procédure adaptée	Procédures formalisées
Fourniture et services autres que ceux mentionnés au 3° et 4° de l'article R2123-1 du code	Acheteurs soumis au Code de la commande publique	Etat et ses établissements publics non industriels et commerciaux	De 1 000,00 à 14 999,99	De 15 000,00 à 39 999,99	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2021</u> De 40 000,00 à 138 999,99 A partir du 01/01/2022 De 40 000,00 à 139 999,99	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2021</u> A partir de 139 000,00 A partir du 01/01/2022 A partir de 140 000,00
		Collectivités territoriales + leurs établissements publics + autres pouvoirs adjudicateurs (2° et 3° de l'article L.1211-1 du code de la commande publique)	De 1 000,00 à 14 999,99	De 15 000,00 à 39 999,99	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2021</u> De 40 000,00 à 213 999,99 A partir du 01/01/2022 De 40 000,00 à 214 999,99	<u>Du 01/01/2020 au 31/12/2021</u> A partir de 214 000,00 A partir du 01/01/2022 A partir de 215 000,00
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique	De 1 000,00 à 14 999,99	A partir de 15 000,00	Non applicable	Non applicable	
Services sociaux et spécifiques (3° de l'article R2123-1 du code)	Acheteurs soumis au Code de la commande publique		De 1 000,00 à 14 999,99	De 15 000,00 à 39 999,99	A partir de 40 000,00	Non applicable
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique		De 1 000,00 à 14 999,99	A partir de 15 000,00	Non applicable	Non applicable

¹ Minimum 3 offres : une offre au sens de la présente notice est une réponse d'une entreprise. Dans le cas normal, elle prend la forme d'un devis. Si l'entreprise refuse de fournir un devis, ce refus constitue une réponse et peut être compté parmi les 3 offres.